



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Délibération n° 01

Date de convocation
12.05.2023

Date d'affichage
17.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Vente du local situé 4 place de l'an 2000

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 077-217701226-20230522-DEL_22MAI23__1-DE

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Depuis le 10 juin 2021, la Commune loue à Messieurs Touagh et Slimani, gérants de la laverie de l'an 2000, un local situé 4 place de l'an 2000.

Le 4 septembre 2001, l'OPH77 a cédé à la Commune pour un franc symbolique ce bien à usage commercial de 42 m² suivant l'acte établi par Maître Monceau, suite à la construction du programme immobilier « Thérèse Delapierre ».

Ce local avait servi à l'ouverture d'une poissonnerie, d'une fromagerie et enfin, après plusieurs mois d'inactivité, d'une laverie automatique. Après plusieurs mois d'exercice, les preneurs ont manifesté leur intention de s'en porter acquéreurs auprès de la commune qui a accepté leur proposition.

Il est proposé de procéder à la cession du local situé 4 place de l'an 2000 au profit des loueurs actuels, Messieurs Touagh et Slimani, regroupés au sein de la SCI YS pour un montant de 79 500 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le Maire à signer le compromis et l'acte de vente du local situé 4 place de l'an 2000 pour un montant de 79 500 €.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'acte de vente du 4 septembre 2001 par lequel l'OPHLM de Seine à Marne a cédé le local à la commune de Combs-la-Ville pour un franc symbolique,

Vu la convention d'occupation du 10 juin 2021 signée entre la commune et Messieurs Touagh et Slimani, pour l'ouverture d'une laverie automatique,

VU l'avis des domaines en date du 4 octobre 2022,

VU la proposition des loueurs en date du 19 octobre 2022 de procéder à l'achat du local,

Vu l'acceptation du prix de vente par la commune en date du 21 novembre 2022,

VU l'avis des commissions Aménagement et Développement Durables et Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder le local situé 4 place de l'an 2000 à la SCI YS, représentée par Messieurs TOUAGH et SLIMANI, pour un montant de 79 500 €.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 22 mai 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Jean-Michel GUILBOT

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 077-217701226-20230522-DEL_22MAI23__1-DE

S²LO